

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 1^{er} avril 2019

Madame Ginette Petitpas Taylor
Ministre de la Santé
Santé Canada
70, promenade Columbine
Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Monsieur Navdeep Singh Bains
Ministre de l'Innovation, des Sciences
et du Développement économique
Édifice C.D.-Howe
235, rue Queen
Ottawa (Ontario) K1A 0H5

Madame la Ministre,
Monsieur le Ministre,

Par la présente, nous souhaitons partager nos préoccupations à l'égard de l'actualisation du cadre réglementaire concernant les activités du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés (CEPMB). Bien que nous partageons l'objectif essentiel d'obtenir les meilleurs prix pour les médicaments afin d'en favoriser l'accès pour les patients, nous croyons opportun de soulever certaines réserves sur ce qui pourrait être mis de l'avant par votre gouvernement dans le cadre de cette réforme.

Au chapitre de l'atteinte de prix de médicaments novateurs permettant d'obtenir des conditions économiques soutenables, le Québec privilégie la négociation avec les fabricants pharmaceutiques, le plus souvent par l'entremise de l'Alliance pancanadienne pharmaceutique (APP) du Conseil de la fédération. L'accès pour le CEPMB aux données portant sur les rabais confidentiels consentis par les fabricants risque d'engendrer un impact sur les processus de négociation de l'APP. Il est à craindre que les fabricants se montrent plus réticents à consentir des rabais aux gouvernements provinciaux et territoriaux dans la mesure où ils devraient partager cette information avec le CEPMB. Une telle exigence risque de compromettre un certain point d'équilibre auquel en sont arrivés les gouvernements membres de l'APP ainsi que les fabricants par la voie de la négociation, ce qui pourrait occasionner des impacts défavorables sur l'accès aux médicaments pour la population.

... 2

Par ailleurs, la prise en compte d'analyses pharmacoéconomiques dans les travaux du CEPMB visant à déterminer ce qui constitue ou non un prix excessif pourrait venir dupliquer le mandat d'analyse déjà assumé par d'autres organisations.

Comme vous le savez, l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux, pour le Québec, ainsi que l'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé, pour les autres provinces, réalisent déjà ce type d'analyses qui permettent d'alimenter de façon fort utile le processus de négociation des provinces. Il nous apparaît important de souligner que la réalisation d'analyses pharmacoéconomiques comporte son lot d'incertitudes, d'où la nécessité de prendre en compte, non pas une valeur précise, mais une plage de valeurs vraisemblables. Pour cette raison, l'introduction d'un seuil maximal et uniforme de ratio de coût par QALY ne nous apparaît pas souhaitable. L'établissement d'un tel seuil ferait aussi abstraction du pouvoir de négociation dont jouit l'APP et qui permet à celle-ci de négocier des rabais significatifs.

Enfin, nous tenons à exprimer des inquiétudes quant à la compétitivité du Canada et, tout particulièrement celle du Québec en matière de science de la vie. À cette fin, notons que le Québec a dévoilé, en mai 2017, la Stratégie québécoise des sciences de la vie dotée de deux cibles ambitieuses : l'attraction de 4 G\$ d'investissements privés au Québec, d'ici 2022, et de positionner le Québec parmi les cinq plus importantes juridictions en sciences de la vie en Amérique du Nord d'ici 2027. Le Québec a su travailler en étroite collaboration avec tous les acteurs de l'écosystème des sciences de la vie pour l'élaboration de cette stratégie. Cette collaboration a permis d'obtenir l'adhésion de toutes les parties prenantes aux objectifs que le Québec s'est fixés.

Ainsi, nous croyons fermement que la poursuite du dialogue permettra d'effectuer une réforme qui tiendra compte de l'ensemble des parties prenantes au bénéfice de tous les Canadiens.

Veillez agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La ministre,



Danielle McCann

Le ministre,



Pierre Fitzgibbon

N/Réf. : 19-MS-01825